

<https://www.valterbi.org/cms/spip.php?article540>



La convention soumise aux Conseils communaux

- Des défis posés au Val Terbi : les dossiers en cours - Val Terbi, une coopération nécessaire et une fusion -



Date de mise en ligne : vendredi 11 novembre 2011

Copyright © Val Terbi | Provalterbi | Valterbi rando - Tous droits réservés

La convention, quelque peu modifiée, sera soumise pour signature le 24 novembre 2011.

<https://www.valterbi.org/cms/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Convention finale VT 111111

Une des dernières modifications, signalée lors de la séance de Mervelier, le 28.10.2011

Réalisation de la fusion

Art. 46

¹ La fusion est réalisée, **entre les communes qui l'acceptent**, si 4 communes au moins le décident.

² Si tel n'est pas le cas, la fusion sera effective, entre les Communes qui l'acceptent, si trois communes, dont Courroux ou Vicques au minimum, le décident.

³ En conséquence, la teneur de la convention notamment l'art. 9, sera adaptée à la situation par le comité intercommunal de fusion. Ledit comité expurgera de la présente convention toutes mentions à la ou aux communes rejetantes.

Un litige juridique demeure

Le 24 novembre, les délégués des communes devront signer la convention ci-dessus pour que les citoyens de leur commune puissent voter en février.

Cette signature implique l'acceptation de la convention.

Or il est possible

– d'accepter la convention et de vouloir soumettre la convention au vote en février

ou

– de refuser la convention mais de vouloir tout de même la soumettre démocratiquement au vote des citoyens.

Dans le dispositif prévu, si les délégués refusent de signer, les citoyens ne pourront pas s'exprimer.

En revanche, s'ils signent ils ne peuvent s'opposer à la convention.

Ce genre de procédé n'est pas démocratique et n'est pas juridiquement acceptable.

De plus, il suppose que la convention a fait l'objet d'un débat approfondi dans chaque conseil communal. Est-ce vraiment le cas ?

Ce point a fait l'objet de réactions aux Franches-Montagnes, voir les articles ci-dessous

Une députée donne de la voix

L'encore de la convention définitive du projet de commune unique est à peine écrite que des voix s'élèvent déjà. En les plumes de s'aguer. La députée socialiste des Breuxes Maryvonne Pic-Jeandupeux s'apprête à faire part de son mécontentement dans une lettre qu'elle entend adresser aux 13 conseils communaux du haut-plateau.

Car les exécutifs francs-montagnards sont désormais appelés à se prononcer sur la convention finale. Et de leur position dépend le prochain vote sur le sujet. L'article 43 du texte dit clairement que les Conseils communaux qui approuvent la convention « (...) s'engagent également à la soumettre au corps électoral de leur commune respective, le 25 mars 2012, en recommandant son acceptation. » Dans le cas contraire, les Conseils communaux qui ne signeront pas la convention priveront leurs citoyens du vote sur le projet.

Un article qui fait débat

«C'est antidémocratique. De nombreux conseillers communaux sont opposés à la fusion, mais doivent que cet objet soit mis en votation», lance la députée qui poursuit: «Si les opposants sont honnêtes avec eux-mêmes et qu'ils refusent de signer la convention, la population se renseignera contre eux. Car elle ne pourra pas s'exprimer. C'est une manière détournée de mettre la faute sur les Conseils communaux, alors que l'article de la convention émane du Comité de pilotage (Copil).»

«L'usage de l'argumentaire pour le Copil, Henry Cogolati la trouve saumâtre: «Tous les maires ont été associés aux tra-

vais du Copil, et de nombreux conseillers communaux aux présentations et explications. Une fois le premier projet de convention rendu public, nous avons donné la possibilité à tous les exécutifs de nous envoyer leurs remarques, même à 2. Nous avons ensuite répondu à chaque proposition et intégré de nombreux éléments dans la convention. C'est normal que les conseillers communaux aient signé le texte le recommandant. Ce n'est pas une voie surprise.»

Et les armoiries?

Autre concubine de Maryvonne Pic-Jeandupeux: la question des armoiries et du nom. En cas de commune unique comportant 9 villages, la nouvelle entité arborerait les couleurs francs-montagnardes et le nom «franches-Montagnes». «Une séquestration à l'égérie», selon l'avis des Breuxes. Autre son de cloche du chargé de communication du Copil: «Une entité à neuf communes, dont 3 de plus de 1000 habitants, est suffisamment représentative du district pour en arborer ses armoiries et son nom.»

D'autres griefs

Enfin, Maryvonne Pic-Jeandupeux alertera également les exécutifs sur d'autres sujets tels que la répartition des bureaux de vote, les pâturages, etc. La députée n'en est pas à son coup d'essai. Le 28 septembre dernier, elle avait envoyé une missive de 3 pages aux 13 conseils communaux. Dans sa lettre, elle demandait aux exécutifs d'inscrire dans la convention finale l'acceptation de toutes les communes, comme condition à la création d'une commune unique. MGO

FM_LQJ 111110

L'adjonction qui provoque la colère

• L'association Franches-Montagnes, je m'engage s'oppose au projet de commune unique.
• Elle trouve inadmissible l'ajout d'un certain article 43 dans la convention finale.
• Ce dernier impose aux conseils communaux de présenter la convention en recommandant son acceptation au peuple.

La campagne est partie sur les chapeaux de roue. Hier, les neuf membres du conseil de Franches-Montagnes, je m'engage s'opposent à la commune unique (et sont l'assemblée locale).

«Nous avons la légitimité populaire avec plus de 800 membres actifs de tous les bords, lance d'instinct Denis Bulté, ancien maire de Muriaux au milieu de son rapide monologue du conseil. Par contre, il estime que le Copil (Comité de pilotage) censuré par Jean-Pierre Bueuri, s'apprête à nous donner un projet qui ne sera pas.

Un article jugé machéologique

En effet, dans la dernière assemblée de la convention de fusion, le Copil a ajouté un article 43 qui impose aux exécutifs de présenter la convention en recommandant son acceptation au peuple. Mais que fait le conseil qui ne peut pas s'exprimer? «C'est une manière détournée de mettre la faute sur les Conseils communaux, alors que l'article de la convention émane du Comité de pilotage (Copil).»



Martial Jacoulet, Jacques Bassang, Jean-Michel Steiger et Annemarie Balmer (de gauche à droite) ont dit tout le mal qu'ils pensaient d'une commune unique hier au Noirmont.

gite de notre époque s'élèvent. Jacques Bassang, Bueuri, association qui est en fait de nos MRF, sans quoi... Le maire de Muriaux, Pierre-Alexandre Copil, ne s'est pas exprimé à ce sujet. «C'est un premier pas, cinq conseils communaux restent opposés à la fusion. On évite une réunion populaire, dit-il calmement. Or, le conseil de Franches-Montagnes, je m'engage s'oppose à la commune unique. C'est une manière détournée de mettre la faute sur les Conseils communaux, alors que l'article de la convention émane du Comité de pilotage (Copil).»

L'article de la division

Pour le conseil d'acteurs, cet article 43 aura le don de provoquer la division: chez les Franches-Montagnards, «il y a

signe, je suis obligé de défendre. Si je ne signe pas, je passe aux habitants de ma commune de ne pas proposer le 25 mars 2012», précise Jacques Bassang, en parlant d'un article 43.

«Des fusions naturelles et non imposées»

Pour le reste, le conseil d'acteurs met le doigt sur deux éléments. Premiers, sous la pression du conseil, le Copil va beaucoup trop vite. La fusion vient d'être lancée et nous la hâtons. «On veut des fusions naturelles et non imposées, lance le président. De quoi conserver un esprit de proximité et de solidarité commu-

nale. Martine Bueuri, des Breuxes, met de son côté le doigt sur certains éléments de la fusion. Il existe de nombreuses zones d'ombre. «Le Copil impose des engagements qui vont dépasser un mandat annuel de 90 jours francs. Pour en créer en ce moment tout en permettant de maintenir tous les postes de travail et une quarantaine d'emplois de maintien.»

Des bijoux pour embellir les courbes

Il convient aussi que le budget prévoit la vente d'équipement de l'énergie. «Il est prévu de rendre les bijoux de famille pour embellir le compte de

fonctionnement, ce qui est assez perçus», note le Breuxes. Il se relève enfin que le fonctionnement de nos communes ne va pas si mal puisqu'il fonctionne avec une

circuite. «Le nombre d'emplois communaux dans une commune de 1000 habitants sera deux fois plus élevé qu'aujourd'hui», conclut-il.

FM_LQJ 111111

L'exécutif de Muriaux hausse le ton

► Le Conseil communal de Muriaux est le premier à réagir suite à l'introduction de ce fameux article 43, obligeant les exécutifs à soumettre le projet de fusion au souverain tout en soutenant son acceptation. «A réception de la convention modifiée, quelle surprise de découvrir la teneur de cet article 43 ressenti comme un coup de poignard dans le dos des exécutifs modérés ou partagés à l'idée de la fusion. Obliger toutes les communes francs-montagnardes à rentrer dans le rang pour jouer la partition imposée par un Copil mal inspiré, aboutit à un résultat que l'on qualifiera d'échec. Nous n'accepterons jamais d'approuver ou de recommander des projets dont nous ne sommes pas convaincus et qui nous paraissent bien hasardeux», écrit-il. MGO

FM_LQJ 111111

Page 4/5

■ FUSION DE COMMUNES

Le Forum réfute l'article 43

► Le Forum des Franches-Montagnes, qui prône le dialogue sur le projet de commune unique aux Franches-Montagnes, demande que l'article 43 de la convention soit biffé.

► Cet objet sera soumis à la prochaine assemblée des maires.

Coup de théâtre dans le débat sur la commune unique. Le Forum des Franches-Montagnes, emmené par l'équipe de Jean-Marc Veyia et qui entend soutenir un débat serein sur cet objet, prend position sur le fameux article 43 de la convention qui fait fort saliver.

On rappellera que cet article indique que les conseils communaux qui présentent cet objet devant le souverain sont tenus de le défendre.

Dans une prise de position, le Forum indique hier que son comité, de manière unanime, est opposé à l'article 43. «Cet



Jean-Marc Veyia, le président du Forum FM qui prône le dialogue.

article est inopportun dans la mesure où il tend à écarter du processus les communes dont les autorités ne veulent pas s'engager ouvertement en faveur de la fusion», indique-t-il. Et d'inviter l'Association des

maires des Franches-Montagnes à réagir à cette proposition et à retirer cet article.

«Cette décision va fermer le débat et automatiquement exclure du projet non seulement les autorités communales

mais également, de facto, la population des communes», poursuit le groupe cher à Jean-Marc Veyia. Pour le Forum, il est impératif que tous les citoyens des Franches-Montagnes puissent s'exprimer sur ce sujet à caractère régional. Ce groupement salue tout de même le travail du CoPli (comité de pilotage) qui a largement tenu compte des remarques des communes pour élaborer la convention finale. On notera enfin que le Forum a décidé de reporter le débat prévu mardi prochain au Centre de loisirs.

Soumis aux maires

Président des maires talgois, Claude Schaffner n'est pas étonné par cette prise de position. «Cet objet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des maires le 24 novembre prochain, ce d'autant plus que quatre communes en ont fait la demande. On n'a pas de problèmes avec cela», conclut-il.

NICHEL GOENAT